
RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Liste chronologique

Ministères et organismes	Date	Nbre pages
1. <i>Ministère des Ressources naturelles, Direction régionale de la gestion du territoire public du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine</i>	21 mars 2003	1 page.
2. <i>Régie régionale de la santé et des services sociaux, Bas-Saint-Laurent</i>	16 avril 2003	1 page.
3. <i>Ministère de la Sécurité publique, Direction régionale de la sécurité civile du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine</i>	22 avril 2003	1 page.
4. <i>Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, du Sport et du Loisir, Direction de l'aménagement et du développement local</i>	25 avril 2003	1 page.
5. <i>Ministère de l'Environnement, Direction des politiques du secteur municipal</i>	28 avril 2003	3 pages.
6. <i>Ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable</i>	29 avril 2003	1 page.
7. <i>Ministère de l'Environnement, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent</i>	13 mai 2003	2 pages.
8. <i>Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune du Bas-Saint-Laurent</i>	15 mai 2003	2 pages.
9. <i>Ministère de l'Environnement, Programme d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles (PIEVA)</i>	19 juin 2003	5 pages.
10. <i>Ministère de l'Environnement, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent</i>	20 janvier 2004	1 page.
11. <i>Ministère de la Sécurité publique, Direction régionale de la sécurité civile du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine</i>	20 janvier 2004	1 page.
12. <i>Ministère de l'Environnement, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent</i>	27 janvier 2004	1 page
13. <i>Ministère de l'Environnement, Programme d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles (PIEVA)</i>	28 janvier 2004	1 page.
14. <i>Ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable</i>	29 janvier 2004	1 page.
15. <i>Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux du Québec – Bas-Saint-Laurent, Direction de la santé publique de la planification et de l'évaluation</i>	3 février 2004	2 pages
16. <i>Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction régionale de la gestion du territoire public du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine</i>	3 février 2004	1 page.
17. <i>Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune du Bas-Saint-Laurent</i>	5 février 2004	1 page.

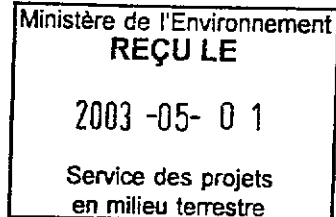
Ministère
des Ressources
naturelles

Québec



Direction régionale de la gestion du territoire public
du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Le 21 mars 2003



Madame Linda Tapin
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Télécopieur : (418) 644-8222

V/Réf. : 3211-05-404

Objet : Commentaires sur le contenu de l'étude d'impact sur l'amélioration de la sécurité sur la route 185 – Municipalité de Cabano et de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Madame,

Nous avons pour répondre à votre demande du 2 avril dernier, regardé comme vous le souhaitiez si l'étude d'impact citée en objet répondait à la directive de votre ministère concernant la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement d'un projet de route.

Bien que nous ne nous sentions pas directement concerné, nous tenons à vous mentionner que certains éléments de la directive semblent absents de l'étude d'impact :

- Solution de rechange au projet ;
- Aménagements et projets connexes ;
- Éléments de surveillance et de suivi environnemental.

Espérant que ces informations pourront vous être utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

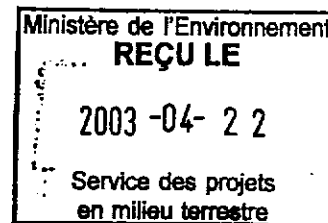
Le directeur régional,

Original signé
Marc Lauzon

92, 2^e Rue Ouest, bureau 207.1
Rimouski (Québec) G5L 8B3
Téléphone : (418) 727-3501
Télécopieur : (418) 727-3721
bas-saint-laurent.gaspesie@mrn.gouv.qc.ca
www.mrn.gouv.qc.ca



RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
BAS-SAINT-LAURENT



Le 16 avril 2003

Madame Linda Tapin
MENV
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Amélioration de la sécurité de la route 185 - Municipalités de Cabano et Saint-Louis-du-Ha!-Ha! (3211-05-404) / Analyse de recevabilité

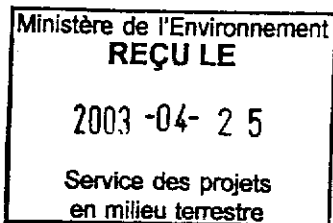
Madame,

L'étude d'impact nous apparaît recevable; nous n'avons pas d'éléments à rajouter à la présente étude.

Veuillez agréer, Madame Tapin, l'expression de mes sentiments distingués.

Michel Laferrière,
responsable santé environnementale

Direction régionale de la sécurité civile du
Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine



Le 22 avril 2003

Madame Linda Tapin
Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Amélioration de la sécurité de la route 185
Municipalité de Cabano et Saint-Louis-du- Ha ! Ha !
(3211-05-404)**

Madame,

Les documents concernant le projet mentionné à l'objet en titre ont été analysés par M^{me} Diane Migneault, conseillère en sécurité civile de notre Direction régionale.

La directive exigeait que le ministère des Transports produise un plan de mesures d'urgence. Le rapport principal portant sur le projet résume, au chapitre 11, le processus de gestion des mesures d'urgence et fait référence au Plan régional de mesures d'urgence du ministère des Transports pour la Direction du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Ce document correspond aux exigences du ministère de la Sécurité publique et considérons l'étude d'impact recevable sur ce point.

Si des informations supplémentaires s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Diane Migneault au numéro de téléphone apparaissant ci-dessous.

Veuillez accepter, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,



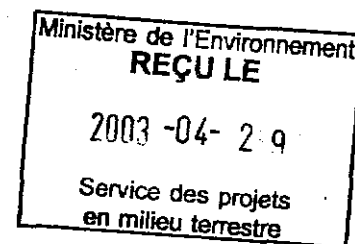
Christian Côté

CC/mc

c.c. M^{mes} Francine Belleau
Diane Migneault

Bas-Saint-Laurent
70, rue Saint-Germain Est, bureau 110
Rimouski (Québec) G5L 7J9
Téléphone : 418-727-3589
Télécopieur : 418-727-3643
Ligne d'urgence sans frais : 1-866-776-8345
www.msp.gouv.qc.ca
Courriel : securite.civile01@msp.gouv.qc.ca

Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
96, montée Sandy Beach, bureau 1.02
Gaspé (Québec) G4X 2W4
Téléphone : 418-360-8097
Télécopieur : 418-360-8098
Ligne d'urgence sans frais : 1-866-776-8345
www.msp.gouv.qc.ca
Courriel : securite.civile11@msp.gouv.qc.ca



Québec, le 25 avril 2003

Madame Danielle Dallaire
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu terrestre
Ministère de l'Environnement
675, boul. René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart
6^e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET: Amélioration de la sécurité de la route 185 – Municipalités
de Cabano et de Saint-Louis-du-Ha!Ha!
V/Dossier: 3211-05-404
N/Dossier: 6705-130-101

Madame,

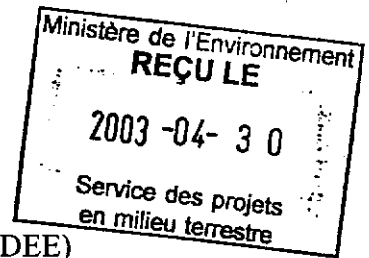
Une lecture attentive de l'étude d'impact concernant ce projet nous confirme que les préoccupations du ministère des Affaires municipales et de la Métropole ont été prises en considération par le promoteur de façon satisfaisante et valable.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Mireille Pruneau

Direction de l'aménagement et du développement local
(418) 691-2015 poste 3714

Note de service



DESTINATAIRE : Madame Linda Tapin
Chef de service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales (DEE)

EXPÉDITEUR : Didier Bicchi, urb.
Chef de service
Service de l'expertise technique en eau (SETE)

DATE : Le 28 avril 2003

OBJET : Analyse de la recevabilité de l'étude d'impact concernant le dossier « amélioration de la sécurité de la route 185 – Municipalités de Cabano et de St-Louis-du-Ha!-Ha! (3211-05-404) ».

N/Réf. : SCW-22463

Vous trouverez ci-joint l'avis technique produit par madame Sylvie Chevalier, hydrogéologue, concernant le dossier précité et auquel je souscris totalement.

Pour un complément d'information, n'hésitez pas à communiquer avec madame Chevalier au numéro de téléphone suivant : 418-521-3885, poste 7155.

Au plaisir de se parler.

Le chef de service,

Didier Bicchi, urb.

p. j.

DESTINATAIRE : Monsieur Didier Bicchi, urb.
Chef de service
Service de l'expertise technique en eau (SETE)

EXPÉDITEUR : Sylvie Chevalier, hydrogéologue
Service de l'expertise technique en eau (SETE)

DATE : Le 24 avril 2003

OBJET : Analyse de la recevabilité de l'étude d'impact concernant le dossier « amélioration de la sécurité de la route 185 – Municipalités de Cabano et de St-Louis-du-Ha!-Ha! (3211-05-404) ».

N/Réf. : SCW-22463

Introduction

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction des évaluations environnementales (DEE) a fait parvenir au Service de l'expertise technique en eau (SETE) une copie de l'étude d'impact concernant le dossier « *amélioration de la sécurité de la route 185 – Municipalités de Cabano et de St-Louis-du-Ha!-Ha! (3211-05-404)* ». La DEE sollicite l'avis du SETE afin d'évaluer la recevabilité de l'étude en regard de la Directive du ministre de l'Environnement pour « *les projets de construction, de reconstruction ou d'élargissement d'une route ou de toute autre infrastructure routière publique assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement* ». La DEE demande une évaluation du volet hydrogéologique du projet.

Contexte de l'étude

Le projet consiste à améliorer la sécurité routière sur la route 185 dans les municipalités de Cabano et de Saint-Louis-du-Ha!-Ha! par la construction d'une autoroute sur une distance de 13,4 km. Le projet prévoit 3 nouveaux échangeurs, 2 nouveaux ponts, de nouveaux ponceaux sur les cours d'eau qui traversent la zone à l'étude et des

Édifice Marie-Guyart, xx^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3885, poste 7155
Télécopieur : (418) 528-0990
Internet: <http://www.menv.gouv.qc.ca>
Courriel: sylvie.chevalier@menv.gouv.qc.ca

.../2



modifications importantes des courbes et des pentes, ce qui créera des impacts non négligeables sur l'environnement.

Analyse et commentaires

Les principales données hydrogéologiques locales précisées au rapport sont :

- l'écoulement des eaux souterraines s'effectue du sud-ouest vers le nord-est, soit du secteur montagneux en direction du lac Témiscouata;
- selon les secteurs, certaines propriétés peuvent avoir des puits d'eau potable, soit situés dans le roc, soit des puits de surface ou encore des pointes filtrantes;
- six (6) puits (3 artésiens, 3 de surface) ont fait l'objet d'une analyse d'eau potable afin de mesurer les impacts lors d'un suivi ultérieur.

Les puits situés près de la nouvelle localisation de la route 185 ne sont ni dénombrés, ni localisés (le chiffre de 12 est spécifié à la page 119, sans qu'il soit précisé s'il s'agit du nombre total). Le rapport aborde les aspects qualitatifs (pollution éventuelle) de l'eau captée mais pas les aspects quantitatifs (i.e. le rabattement éventuellement généré risque-t-il d'affecter le débit d'exploitation dans certains puits?). Le choix des puits suivis pour fins d'analyse de l'eau n'est pas expliqué. Il n'est pas précisé si des dédommagements sont prévus en cas d'impacts négatifs permanents sur la qualité ou la quantité d'eau disponible à un captage.

Conclusion

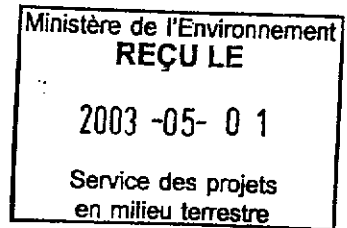
Afin de rendre l'étude totalement recevable sur les aspects hydrogéologiques, il serait approprié de la compléter par une annexe spécifiant la localisation, le type, la profondeur des captages susceptibles d'être affectés par la nouvelle localisation de la route 185 ainsi que la nature géologique de la couche captée et l'élévation de l'eau dans l'ouvrage. Cet inventaire permettrait de décrire brièvement l'hydrogéologie locale et s'accompagnerait d'une analyse des risques sur les aspects qualitatifs et quantitatifs des eaux captées. Une explication sur le choix des puits suivis pour fins d'analyse est aussi requise. Le cas échéant, des engagements concernant les dédommagements devront être inclus.



SC/



NOTE



DESTINATAIRE : M^{me} Linda Tapin

DATE : Le 29 avril 2003

OBJET : Étude d'impact « Amélioration de la sécurité de la route 185 -
Municipalités de Cabano et de Saint-Louis-du-HalHal » - Avis
sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables ou
susceptibles d'être ainsi désignées -
V/R : 3211-05-404 - N/R : 5145-04-18 [232]

La présente fait suite à votre demande d'analyse de recevabilité de l'étude d'impact mentionnée en rubrique.

À notre connaissance et selon notre champ de compétence, tous les éléments requis par la directive ont été traités adéquatement, que ce soit pour leur aspect qualitatif ou quantitatif. Nous jugeons donc recevable l'étude d'impact pourvu que l'inventaire prévu dans la tourbière soit réalisé et que les éventuelles mesures associées soient prises.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question concernant ce dossier.

Le directeur,

Léopold Gaudreau

LG/GJ/pd



Ministère
de l'Environnement

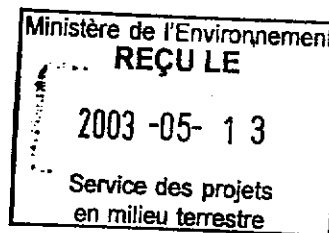
Québec



Direction régionale du Bas-Saint-Laurent

PAR TÉLÉCOPIEUR

NOTE




DESTINATAIRE : Madame Linda Tapin
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu terrestre

DATE : Le 13 mai 2003

OBJET : Étude d'impact sur l'environnement
Amélioration de la sécurité sur la Route 185 entre Cabano et
Saint-Louis-du-Ha! Ha! MRC de Témiscouata

Vous trouverez ci-joint nos commentaires concernant la recevabilité de l'étude d'impact.

VR/mad


Vincent Roy, ing.
Service de l'environnement

p.j.



Année de l'eau 2003

Service de l'environnement
212, avenue Bozalle
Rimouski (Québec) G5L 3C3
Téléphone : (418) 727-3511
Télécopieur : (418) 727-3849

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Amélioration de la sécurité sur la Route 185 entre Cabano et Saint-Louis-du-Ha! Ha! MRC de Témiscouata

COMMENTAIRES SUR LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Dossier : 7240-01-01-0005404

- Dans les secteurs de déblai important (exemple pont de la rue Raymond), lorsqu'il n'y a pas de réseau d'aqueduc, l'étude d'impact ne précise pas quel pourrait être l'effet à long terme des travaux sur les puits d'eau dans le secteur. Les coupes importantes peuvent engendrer un rabattement majeur de la nappe.
- La municipalité de Saint-Louis du Ha! Ha! prévoit traverser la future autoroute avec un égout sanitaire dans le secteur de la rue Raymond (autoroute en déblai). La municipalité est actuellement en processus pour se doter d'un système de traitement des eaux usées. Il faudra s'assurer que la prévision demeure la même.
- La ville de Cabano prévoit traverser la Route 185 avec l'égout sanitaire et l'aqueduc. La ville est actuellement dans un processus de mise à niveau de ses installations d'approvisionnement d'eau potable. Il faudra s'assurer, avant la construction de ce tronçon de route, des intentions de la ville de Cabano.
- L'accès au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) se fait par le chemin forestier en face de la rue des Bois-Francis. Comme c'est prévu actuellement, l'embarquement sur la future autoroute se fera via les chemins de dessertes. Cependant le LES de Cabano arrive à la fin de sa vie utile et le Plan de Gestion des Matières Résiduelles (MRC Témiscouata, actuellement en consultation) prévoit sa fermeture (sauf pour le stockage des boues industrielles). Il faudra s'assurer des intentions de la MRC avant la construction de l'autoroute.
- Lors des travaux des plans de circulation (détours) seront établis en fonction de l'avancement de ces travaux. Les plans de circulation temporaire influencent le plan et mesures d'urgence prévus en cas d'accident majeur (exemple: déversement de matières dangereuses). Comment se fera l'arrimage entre les plans de circulation temporaire et le plan de mesures d'urgence ?

Vincent Roy, ing.
Analyste
13 mai 2003

241

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Rimouski, le 15 mai 2003

Madame Linda Tapin
Ministère de l'Environnement du Québec
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu terrestre
675, boul. René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

V/Réf. : 3211-05-4046

N/Réf. : 9018-40-24

Objet : Amélioration de la sécurité de la route 185
Municipalités de Cabano et de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Madame,

Nous avons examiné l'étude d'impact relative au projet mentionné ci-dessus et nos commentaires concernent la recevabilité de cette étude en fonction de notre domaine d'expertise qui est la faune et ses habitats.

À la section 4.4.3, l'étude d'impact ne fait pas mention des techniques d'inventaires et des résultats quantitatifs obtenus. Quelles furent les techniques utilisées pour inventorier la faune ichthyenne? Quel est le nombre de captures? Quelle est l'abondance relative de chaque espèce? Est-ce que le promoteur a des données quantitatives (superficie, longueur des tronçons, pourcentage de recouvrement des différentes classes de substrat, etc.) concernant l'habitat du poisson?

À la section 4.4.3.4, il faudrait utiliser le terme « *lac artificiel* » au lieu de petit lac aménagé qui fait référence à un territoire structuré en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

À la section 4.4.3.7, le promoteur mentionne avoir observé le fondule barré lors de l'inventaire alors qu'il n'y a pas de station de pêche qui a été localisée sur la carte 7.

...2

À la section 8.6, il faudrait pouvoir quantifier les impacts sur la faune aquatique. Ainsi, pour chaque cours d'eau affecté, le promoteur devrait présenter les surfaces en cause et leurs fonctions biologiques (reproduction, alimentation, alevinage, etc.) selon les différentes espèces de poisson, tout en faisant le lien avec les mesures d'atténuation proposées.

Nous n'avons pas d'autres commentaires ou questions à formuler.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le coordonnateur régional
des habitats fauniques,

original signé par

NF/al

Nelson Fournier, biologiste

c.c. M. Alain Lachapelle, directeur de l'aménagement de la faune



NOTE

DESTINATAIRE : Madame Linda Tapin, chef du Service
des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales

EXPÉDITEURS : Jean-Pierre Létourneau, ing. et
Réal Jodry, m.sc.env.
Programme d'inspection et d'entretien
des véhicules automobiles (PIEVA)

DATE : Le 19 juin 2003

OBJET : Construction d'un tronçon autoroutier dans l'axe de la route 185,
municipalités de Cabano et de Saint-Louis-du-Ha! Ha!
Analyse du volet bruit et vibrations
V/Réf. : 3211-05-404
N/Réf. : PIEVA #508

EXPERTISE TECHNIQUE

1. PRÉAMBULE

La présente fait suite à votre note du 28 mai 2003 concernant l'objet cité en rubrique.

Nous avons été sollicités en raison de la problématique du bruit et des vibrations, afin de vérifier si tous les éléments de la directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement d'un projet routier ont été traités de façon satisfaisante et d'analyser la conformité du projet soumis avec les critères du MENV.

Dans le cadre de l'étude sur les répercussions environnementales, nous avons eu accès au document intitulé « Étude d'impact sur l'environnement / février 2003 ».



2. Le climat sonore actuel

2.1 Modélisation du climat sonore actuel

Les simulations du climat sonore actuel ont été réalisées à l'aide du modèle informatique Traffic Noise Model (TNM) version 1.0b, développé par la « Federal Highway Administration » des États-Unis.

2.2 Relevés et instrumentation

Pour valider le modèle, des relevés sonores sur le terrain ont été réalisés à sept (7) points de mesure dans la zone à l'étude. La carte 10 de l'annexe 6 de l'étude d'impact indique la localisation des points de mesure.

Les instruments utilisés pour les relevés sonores étaient constitués de deux (2) sonomètres de précision Larson Davis, modèles 824 et 814.

2.3 Les niveaux de bruit actuels

Mesures

Selon l'étude d'impact, les niveaux de bruit, relevés à l'ensemble des points de mesure, sont exclusivement influencés par le bruit de la circulation sur la route 185 et celui de la circulation locale. Les niveaux de bruit y varient de 64 à 70 dB(A) (étude d'impact, page 60).

Simulations

D'après l'étude d'impact, sur un total de 207 immeubles¹, il y en a 83 (40 %) qui sont localisés dans une zone de forte perturbation sonore avec un $L_{eq} 24 h \geq 65$ dB(A). Le niveau de bruit est ≥ 60 dB(A), mais < 65 dB(A) pour 57 immeubles (27,5 %). Enfin, 45 bâtiments (21,7%) sont localisés dans une zone faiblement perturbée [55 dB(A) $< L_{eq} (24 h) < 60$ dB(A)] et 22 autres (10,6 %) dans une zone acceptable [$L_{eq} \leq 55$ dB(A)] (étude d'impact, page 62).

3. Niveaux de bruit anticipés

3.1 Phase construction

Selon l'étude d'impact, l'utilisation d'équipements lourds lors des travaux de construction contribuera à produire des niveaux sonores dans les zones habitées qui varieront de 50 à 80 dB(A) selon la distance des récepteurs.

¹ Un immeuble peut contenir plus d'un logis.

3.2 Phase d'exploitation

D'après l'étude d'impact, le niveau de bruit résiduel d'une grande partie des résidences construites en bordure de la route 185 actuelle diminuera à l'ouverture du projet en raison de l'éloignement du nouveau tracé en plusieurs endroits. Le niveau de bruit diminuera en moyenne d'environ 8,7 dB(A) pour la majorité des logis.

L'étude d'impact (p.62, 128 et 132) nous présente le nombre de logis (immeubles) en fonction de la gêne sonore avant le projet et après son ouverture.

Le tableau suivant résume ces données.

Niveaux de gêne des logis	Avant le projet routier	À l'ouverture du projet routier	10 ans après l'ouverture
Acceptable ≤ 55 dB(A)	22	13 -9	39 +26
Faiblement perturbé 55 à 60 dB(A)	45	50 +5	100 +50
Moyennement perturbé 60 à 65 dB(A)	57	48 -9	44 -4
Fortement perturbé ≥ 65 dB(A)	83	96 +13	3 -93
Total :	207	207	186*
* Excluant les 21 logis qui ont été expropriés ou déplacés.			

Après 10 ans d'exploitation, selon l'étude d'impact, 49 logis (ou bâtiments) subiront un impact « faible » soit une légère augmentation du niveau sonore. Aussi, il y aura des impacts moyens pour trois (3) résidences à Saint-Louis du Ha! Ha!, soit une augmentation variant de 3,5 à 4,5 dB(A) par rapport à la situation juste avant l'ouverture de la route en raison de la nouvelle circulation sur les chemins de desserte.

Dans l'ensemble, excluant les 21 résidences qui seront expropriées, le projet diminuera le niveau sonore pour les 134 autres logis de la zone à l'étude.

4 Les exigences du MENV sur le volet bruit

4.1 En phase construction

Tel que mentionné à la section 3.1, les impacts sonores temporaires de la phase construction seront significatifs.

Le promoteur devrait donc s'assurer de réaliser, tel que mentionné dans l'étude d'impact (p.163), un programme de suivi des niveaux sonores durant la construction. Ce programme établirait les niveaux à ne pas dépasser, dans tout secteur résidentiel, institutionnel ou récréatif. Si des mesures d'atténuation sont nécessaires, elles devraient y être incluses. Ce programme devrait contenir des mesures de sonométrie et il devrait être présenté au ministère de l'Environnement dans les six (6) mois à partir de la date du décret pour approbation.

4.2 En phase opération

En phase d'exploitation, le niveau de bruit généré par la circulation ne devrait pas excéder 55 dB(A) en Leq (24 h). Si le niveau sonore actuel est supérieur à 55 dB(A), une augmentation maximale de 1 dB(A) peut être acceptée entre 55 et 60 dB(A). Aucune augmentation ne devrait être permise au-delà de 60 dB(A).

5. ANALYSE DU VOLET VIBRATIONS

5.1 Prévision - phase construction

Pour les vibrations induites en phase construction, l'étude d'impact demeure muette.

5.2 Prévision - phase d'exploitation

L'étude d'impact demeure également muette concernant les vibrations qui seront induites en phase d'exploitation.

5.3 Niveaux de vibrations à respecter

Comme les travaux de construction associés à ce projet routier se feront en grande partie à l'intérieur du corridor actuel de la route 185 et nécessiteront une emprise supplémentaire, ceux-ci induiront certainement des impacts en termes de vibrations sur le milieu humain lors des travaux de construction.

Comme il est généralement indiqué dans les dossiers traités par le ministère des Transports du Québec, les plaintes commencent lorsque la vitesse des vibrations dépasse 1 mm / sec et elles sont plus nombreuses lorsque les vitesses atteignent 1,5 mm / sec.

En d'autres termes, la perception des gens face aux vibrations induites par le trafic routier est classifiée comme suit :

Fortement perceptible	: vitesse d'environ 1,5 mm / sec;
Incommodante	: v = 1,5 à 2 mm / sec;
Intolérable	: v > 2 mm / sec.

Certaines personnes vont également se plaindre dès que la vitesse des vibrations atteint le seuil de perception parce qu'elles réagissent à un changement qui se produit dans leur environnement.

6. CONCLUSION / RECOMMANDATIONS

La présentation, dans l'étude d'impact, des données relatives au climat sonore, phase construction et phase exploitation, ne nous permet pas de connaître les niveaux exacts de bruit en termes de décibels pour les résidences riveraines du projet qui subissent une augmentation.

Pour pouvoir compléter notre analyse du climat sonore, il faudra demander au promoteur de nous fournir les données sur les niveaux de bruit en dB(A), avant et après le projet routier, pour les 33 résidences mentionnées au dernier paragraphe de la page 129 de l'étude d'impact.

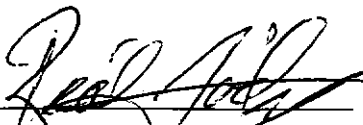
Compte tenu de ces faits, l'étude de bruit présentée par le requérant ne peut être considérée comme recevable sous cet aspect.

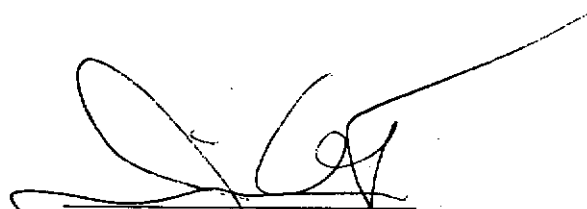
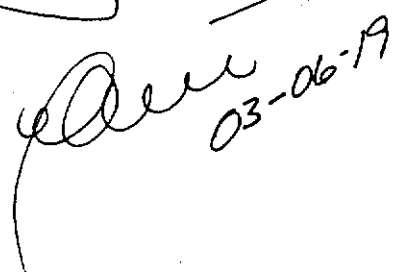
Nous compléterons donc l'analyse de la conformité du projet après avoir reçu ces informations.

Un programme de suivi du bruit devrait être présenté : il concerne le bruit de la phase construction et il est décrit à la section 4.1.

Pour les vibrations, il y aurait lieu de demander au promoteur, dans le décret, de réaliser une étude concernant les niveaux de vibrations qui seront induits en phases de construction et d'opération et de déterminer si des mesures d'atténuation seraient nécessaires pour rencontrer les normes de vibrations recommandées par le MTQ.

Document préparé par :


Réal Jodry, m.sc.env


Jean-Pierre Létourneau, ing. et




NOTE

DESTINATAIRE : Madame Linda Tapin
Direction des évaluations environnementales

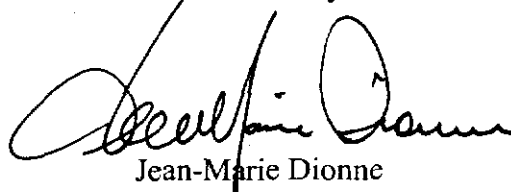
DATE : 20 janvier 2004

OBJET : Amélioration de la sécurité de la Route 185
Municipalités de Cabano et de Saint-Louis-du-Ha! Ha!
V/Réf. : 3211-05-404
N/Réf. : 7240-01-01-0005404

Nous avons bien reçu le 16 janvier 2004 votre note concernant le sujet mentionné ci-dessus.

Monsieur Vincent Roy de notre Direction régionale assumera la responsabilité de ce dossier. Pour toute information à ce sujet, je vous invite à le contacter au numéro de téléphone (418) 727-3511, poste 241.

Le directeur adjoint,



Jean-Marie Dionne

JMD/JB/mad



Le 20 janvier 2004

Madame Linda Tapin, chef de service
Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Amélioration de la sécurité de la route 185
Municipalités de Cabano et Saint-Louis-du-Ha Ha !
(3211-05-404)**

Madame,

Le 14 janvier 2004, vous nous avez fait parvenir une copie du document complémentaire concernant le projet cité en rubrique afin que nous l'analysions.

Dans les étapes antérieures du processus, nous avons signifié, au moment de la recevabilité initiale, que ce projet correspondait aux exigences du ministère de la Sécurité publique et nous n'avions formulé aucune question complémentaire.

Si des informations supplémentaires étaient requises, n'hésitez pas à communiquer avec madame Diane Migneault au numéro apparaissant ci-dessous.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,

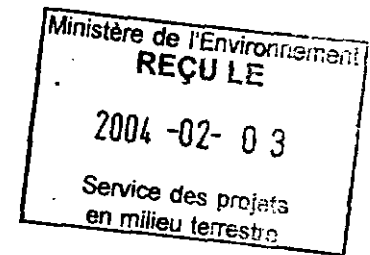
Christian Côté

CC/mc

c. c. Mmes Marie-Ève Fortin
Diane Migneault

PAR TÉLÉCOPIEUR

NOTE



DESTINATAIRE : Madame Linda Tapin
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu terrestre

DATE : 27 janvier 2004

OBJET : Étude d'impact sur l'environnement
Amélioration de la sécurité sur la Route 185 entre Cabano
et Saint-Louis-du-Ha ! Ha !
MRC de Témiscouata
Document complémentaire : Réponse aux questions du
ministère de l'Environnement

Suite à votre envoi daté du 14 janvier 2004, nous n'avons aucun commentaire à formuler.

JMD/VR/mad

Vincent Roy, ing.
Service de l'environnement



NOTE

DESTINATAIRE : Madame Linda Tapin, chef du Service
des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales

EXPÉDITEURS : Jean-Pierre Létourneau, ing. et
Réal Jodry, m.sc.env.
Programme d'inspection et d'entretien
des véhicules automobiles (PIEVA)

DATE : Le 28 janvier 2004

OBJET : Construction d'un tronçon autoroutier dans l'axe de la route
185, municipalités de Cabano et de Saint-Louis-du-Ha! Ha!
Analyse du volet bruit et vibrations
V/Réf. : 3211-05-404
N/Réf. : PIEVA #508

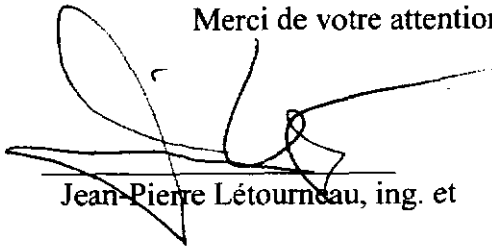
Madame,

Suite à la réception d'une copie du document complémentaire contenant
les réponses aux demandes de renseignements adressées à l'initiateur du projet,
nous pouvons maintenant continuer l'analyse relative au climat sonore.

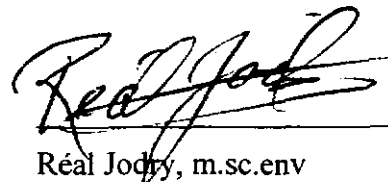
Compte tenu de ces nouveaux éléments, l'étude de bruit, présentée par
le promoteur, est recevable sous cet aspect.

L'analyse environnementale de ce volet peut donc suivre son cours.

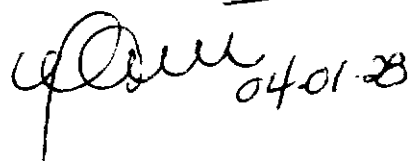
Merci de votre attention.

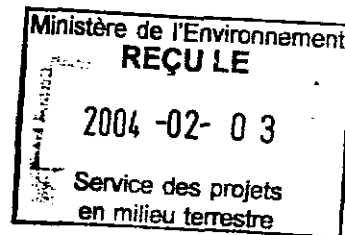


Jean-Pierre Létourneau, ing. et



Réal Jodry, m.sc.env





DESTINATAIRE : M^{me} Linda Tapin
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 29 janvier 2004

OBJET : Deuxième avis relatif à la recevabilité du projet d'« Amélioration de la sécurité de la route 185 — municipalités de Cabano et de Saint-Louis-du-Hal-Hal »
V/R : 3211-05-404 - N/R : 76642 - 5145-04-18 [R-207(2)]

La présente fait suite à votre seconde demande d'analyse du 14 janvier 2004 sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet susmentionné.

Notre correspondance du 29 avril 2003 conditionnait essentiellement la recevabilité de cette étude d'impact à la réalisation des inventaires dans la tourbière. Le document complémentaire qui accompagne votre demande (l'addenda de décembre 2003) mentionne, à la page 14, que ladite exigence a été satisfaite. L'annexe 3 du document en présente les résultats qui confirment l'absence de la valériane des tourbières (*Valeriana uliginosa*), celle de deux autres espèces menacées et vulnérables typiques des tourbières (le cypripède royal et l'orchis à feuilles rondes), ainsi que l'absence, probable, d'une troisième espèce à statut précaire (le calypso bulbeux).

En conséquence, nous jugeons recevable cet addenda (à l'instar du rapport principal d'étude d'impact) au regard de notre champ de compétence et, plus particulièrement, au strict respect (par le promoteur, le ministère des Transports du Québec) de certaines dispositions de lois et de règlements afférents associées aux milieux humides contenues dans l'annexe 2.6 du rapport principal d'étude d'impact (voir les paragraphes 7.1.3.1, 7.1.3.1.1, 7.1.3.1.2(c) et 7.1.3.1.3).

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question concernant ce dossier.

Le directeur,

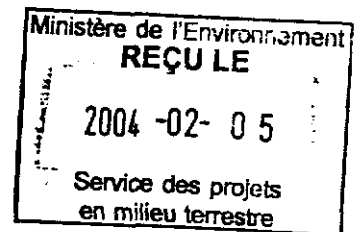


Léopold Gaudreau

LG/oo



**Direction de la santé publique, de
la planification et de l'évaluation.**



Le 3 février 2004

Madame Linda Tapin, chef de Service
Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^{ème} étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Amélioration de la sécurité de la route 185 – Municipalités de Cabano et de
Saint-Louis-du-Ha!Ha!
(3211-05-404)**

Madame,

Tel que discuté hier par téléphone avec Mme Danielle Dallaire, je vous confirme que le seul commentaire que nous avons à formuler concernant l'objet en titre, porte sur le suivi acoustique du projet.

À ce sujet, nous tenons à vous souligner que ce suivi a pour objet de vérifier la justesse des prévisions et des évaluations quant au niveau de bruit qui prévaudra après la réalisation du projet. Toutefois, contrairement au suivi des puits d'eau potable qui a aussi pour objectif d'assurer le respect des critères recommandés pour l'eau potable et d'y apporter les correctifs requis pour ce faire, il n'y a rien de prévu à cet effet si la situation concernant le bruit devait se dégrader au-delà des normes généralement acceptées. Qui plus est, il pourra arriver que, dans 10 ans, les résidences en question soient évaluées en regard des normes acceptables pour le type de route qui existera alors sans tenir compte du fait que les citoyens qui y résident auront connu une détérioration au niveau acoustique. Il se retrouveront donc devant un fait accompli sans aucun support pour améliorer leur sort. Seuls des correctifs qui pourront être apportés au niveau de l'emprise visée par les travaux actuels seront envisagés mais rien au niveau des habitations concernées si les interventions à l'intérieur de l'emprise devaient être impossibles ou insuffisantes.

...2

Il nous apparaît donc important, compte tenu des commentaires du paragraphe précédent, de minimiser dès à présent ces effets sur les résidences concernées. De plus, il y aurait lieu à plus long terme de revoir éventuellement les objectifs du suivi pour éventuellement inclure dans celui-ci un support aux propriétaires aux prises avec une détérioration importante de leur environnement sonore.

Bien vôtre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Pouliot', with a long, sweeping horizontal stroke extending to the left.

BP/pl

Bernard Pouliot, md.

Direction de la santé publique, de la
planification et de l'évaluation.

C.c. Madame Danielle Dallaire, Direction des évaluations environnementales.
Madame Michèle Bélanger, Direction de la protection de la santé publique,
Monsieur Claude Gauthier, md., DSPPÉ Bas-Saint-Laurent.



Le 3 février 2004



Madame Linda Tapin
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

N/Réf. : 6300.1800002

Objet : Amélioration de la sécurité sur la route 185 – Municipalité de Cabano et de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Madame,

Pour répondre à votre demande du 14 janvier dernier et dans la suite du dossier cité en objet, nous avons pris connaissance des réponses de l'initiateur du projet sur les questions posées concernant l'étude d'impact sur le projet de route.

Il apparaît que le promoteur, le ministère des Transports a répondu de façon satisfaisante aux questionnements que nous avons.

Par ailleurs, prenez note que votre interlocuteur régional au MRNFP pour le Secteur du territoire est le soussigné, soit monsieur Marc Lauzon.

Espérant le tout à votre satisfaction.

Recevez, Madame, nos meilleures salutations.

Le directeur régional,


Marc Lauzon

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Rimouski, le 5 février 2004

Madame Linda Tapin
Ministère de l'Environnement du Québec
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu terrestre
675, boul. René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

V/Réf. : 3211-05-4046
N/Réf. : 9018-40-24

Objet : Amélioration de la sécurité de la route 185
Municipalités de Cabano et de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Madame,

Au regard du projet mentionné ci-dessus, nous avons examiné les réponses aux demandes de renseignements qui furent produites par le promoteur. D'une façon générale, ces réponses permettent une meilleure compréhension des éléments soulevés dans l'étude d'impact.

Par contre, en ce qui concerne la méthode d'inventaire de la faune aquatique et les données récoltées, nous avons contacté le promoteur pour obtenir des renseignements additionnels. Le promoteur nous a transmis deux rapports produits par la firme de consultant PESCA Environnement inc. À notre avis, ces documents, qui permettent une meilleure compréhension des impacts sur la faune aquatique, auraient dû être en annexe de l'étude d'impact.

Finalement, le lien entre les impacts appréhendés sur la faune aquatique et les mesures d'atténuation proposées est difficile à établir à ce moment-ci. Nous comprenons que le promoteur déposera une étude détaillée dans le futur.

En conclusion, malgré que des données soient toujours manquantes au regard de nos questions, nous considérons que les réponses du promoteur sont satisfaisantes en fonction de notre domaine d'expertise qui est la faune et ses habitats.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le coordonnateur régional
aux habitats fauniques,

original signé par

NF/nf

Nelson Fournier, biologiste

c.c. M. Alain Lachapelle, directeur de l'aménagement de la faune